

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2016060033	12/10/2016

Référence de la décision : A/GF/2016-09-093

Certificat de sécurité de THELLO - partie A et B (renouvellement)

A été renouvelé, pour une durée de cinq ans à compter du 12 octobre 2016, le certificat de sécurité de THELLO afin de pouvoir continuer d'assurer sur le réseau ferré national, des services ferroviaires de transport de passagers, à l'exclusion des services à grande vitesse.

Ce certificat de sécurité est valable jusqu'au 12 octobre 2021.